

FR

ANNEXE

L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) – L'Europe dans le monde

Mesure d'aide exceptionnelle concernant la Côte d'Ivoire

1. IDENTIFICATION

Action: Prévention et réponse au risque élevé de violences électorales et politiques liées aux élections présidentielles et législatives prévues en 2025 et 2026 en Côte d'Ivoire

Référence de l'action: NDICI 2024 / 23

Coût: 4 500 000 EUR (contribution de l'Union européenne).

Ligne budgétaire: 14 02 03 10

Durée: Maximum 18 mois. L'ordonnateur compétent peut décider d'étendre cette période à deux reprises d'une nouvelle période de six mois maximum, jusqu'à une durée maximale totale de 30 mois, dans les conditions énoncées à l'article 23, paragraphe 6, du règlement (UE) 2021/947.

Service chef de file: Service des Instruments de Politique Étrangère

2. RÉSUMÉ DE L'ACTION

L'action vise à contribuer à l'apaisement et la crédibilité des élections présidentielles et législatives en 2025 et 2026 en Côte d'Ivoire.

La première composante de la mesure énoncée dans la présente décision vise à renforcer l'engagement des médias et de la jeunesse pour une information objective, inclusive et contre les discours de haine dans le processus électoral, aussi bien en ligne et que hors ligne. Cette composante met l'accent sur la jeunesse et tend à la consolidation de la collaboration entre les médias et les jeunes, au renforcement des capacités des radios de proximité et des créateurs de contenus, ainsi qu'à la production et à la diffusion de contenus de paix innovants et inclusifs en mettant la priorité sur les réseaux sociaux, les messageries et les médias en ligne.

La seconde composante vise à étendre et à renforcer des mécanismes citoyens communautaires (cadres de collaboration) de prévention et gestion des conflits locaux, ainsi qu'une matrice politique, préexistante, dans les localités à haut risque de violences électorales et politiques identifiées par l'analyse SCORE. Cette composante permettra aux citoyens membres des cadres de collaboration de répondre rapidement aux conflits qui pourraient surgir localement. Elle

permettra de consolider leur travail de prévention en concentrant leurs actions sur des enjeux de long terme tels que la mémoire des traumatismes liés aux conflits passés, la capacité à pardonner ou encore l'adhésion aux discours polarisants, et ainsi prévenir durablement la violence politique.

3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

3.1 CONTEXTE

Malgré une période de forte croissance économique et une relative stabilité politique, la Côte d'Ivoire fait face à des cycles de crispation politique et de violence communautaire, dont l'intensité s'accroît à mesure que se rapprochent les échéances électorales. Les élections en Côte d'Ivoire ont régulièrement été marquées par des crises et de la violence. La grande crise post-électorale de 2010-2011 a fait plus de 3 000 morts et a eu de graves répercussions sociales, politiques et économiques. Les élections présidentielles de 2020 ont été marquées par des boycotts de l'opposition, des manifestations et des violences.

Ainsi, dans le contexte d'une détérioration de la situation au Sahel et de reculs démocratiques en Afrique de l'Ouest, les élections présidentielles et législatives prévues en 2025 et 2026 en Côte d'Ivoire apparaissent comme une échéance à fort enjeu. Les multiples facteurs de risques de conflits et de violences électorales, ainsi que les facteurs de résilience et de paix, et les scénarios et éléments apaisants ou déclencheurs de violence en Côte d'Ivoire ont été identifiés lors de l'évaluation de risques de violence électorale (*Electoral Violence Risk Assessment - EVRA*) menée au printemps 2024, dans le cadre du système d'alerte précoce des conflits de l'UE. Cette évaluation, présentée au COAFR, le groupe de travail Afrique du Conseil de l'Union européenne, en juillet 2024, a été accompagnée d'un plan d'action qui détaille des actions d'atténuation des risques et de prévention des violences dans quatre domaines : 1) Encourager et appuyer les réformes électorales et les institutions de gestion des élections; 2) Promouvoir un climat de dialogue inclusif et le respect des droits civils et politiques dans le cadre du processus électoral; 3) Appuyer le bon déroulement des élections et leur crédibilité par un appui institutionnel, et l'observation électorale (nationale/société civile, régionale, partis politiques, etc.); 4) Renforcer la société civile dans le processus électoral.

Les principales menaces au déroulement pacifique des élections en Côte d'Ivoire ont trait à des défis qui affectent la cohésion nationale, ainsi que ceux liés aux institutions en charge des élections et aux facteurs déclencheurs qui rendent le processus électoral potentiellement criminogène. Les défis liés à la cohésion nationale sont notamment les inégalités socio-économiques, les conflits intercommunautaires sur les questions foncières, l'exploitation politique de l'ethnicité, les effets du changement climatique sur l'agriculture et les conflits, la crise de confiance envers les autorités et la sous-représentation des femmes et des jeunes. Dans le cadre du débordement du conflit du Sahel central, l'arrivée d'un nombre significatif de déplacés forcés en provenance du Burkina Faso dans le nord de la Côte d'Ivoire a pour effet d'amplifier certaines de ces problématiques (stigmatisation des Peuhls, pression accrue sur l'accès au foncier, gestion difficile de la mobilité des éleveurs et des troupeaux au regard de déplacements atypiques en réaction à l'insécurité et aux marchés perturbés) et présente des risques d'instrumentalisation pendant la période électorale. Quant aux risques liés aux institutions, la faible confiance envers les institutions clés, le rétrécissement de l'espace civique et de la liberté d'expression, la répression de manifestations -notamment les politiques-, l'impunité concernant les violences électorales et la perception de corruption et d'un système judiciaire partial sont présents. Les facteurs susceptibles d'aggraver ces risques sont la fragilité

des grands partis politiques et la méfiance entre partis, une certaine méfiance envers les forces de défense et de sécurité, la faiblesse des organisations de la société civile, la crise de certaines chefferies traditionnelles. Le contexte électoral actuel est propice à la manipulation et à la désinformation, avec des conséquences potentiellement dramatiques, alimentant les tensions sociopolitiques, interethniques et interreligieuses.

3.2 JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION INTERNATIONALE (NDICI)

L'environnement socio-politique en Côte d'Ivoire demeure extrêmement fragile dans de nombreuses localités du pays. La faible participation de la population à la gouvernance locale, couplée à la persistance des tensions autour des modalités de désignation de certaines autorités coutumières ou politiques et à un sentiment d'abandon et de défiance à l'égard de certaines autorités gouvernementales, les divergences latentes au sein des communautés, constituent un terreau fertile pour la manipulation politique et les conflits. En période électorale, les menaces de violence aggravent un climat déjà tendu et sont susceptibles de déboucher sur une crise substantielle. Dans ce contexte, les risques pour la stabilité et la cohésion sociale lors de la prochaine séquence électorale, l'exploitation des divisions ethniques engendrées pendant la guerre civile, ainsi que la polarisation toujours prégnante entre le nord et le sud constituent une situation exceptionnelle et imprévue au sens de l'article 4, paragraphe 4 (a), du règlement NDICI. L'urgence avec laquelle les fonds sont requis et l'engagement ferme des ressources disponibles ne permettent pas de fournir une réponse adaptée au moyen de tout autre instrument de l'Union européenne.

L'annexe IV, paragraphe 1, points (a), (n), (p) et (q), du règlement (UE) 2021/947 prévoient spécifiquement le recours au NDICI, pilier réaction rapide pour (a) le soutien, par la fourniture d'une aide technique et logistique, aux efforts entrepris par des organisations internationales, régionales et locales et par des acteurs étatiques ou de la société civile pour promouvoir le renforcement de la confiance, la médiation, le dialogue et la réconciliation, la justice transitionnelle ainsi que l'autonomisation des femmes et des jeunes, eu égard notamment aux tensions communautaires et aux conflits de longue durée, (n) soutien aux mesures visant à promouvoir et à défendre le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit, ainsi que les instruments internationaux y afférents, (p) soutien aux mesures visant à traiter l'impact potentiel de mouvements soudains de population ayant une incidence sur la situation politique et les conditions de sécurité, y compris les mesures répondant aux besoins des communautés d'accueil et (q) soutien aux mesures visant à favoriser le développement et l'organisation de la société civile et sa participation au processus politique, y compris les mesures visant à renforcer le rôle des femmes dans un tel processus et les mesures destinées à promouvoir des médias indépendants, pluralistes et professionnels.

3.3 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Probabilité d'occurrence (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact du risque (élevé, moyen, bas)	Stratégie de gestion

Risques sécuritaires (tensions et violence dans le pays)	moyen	élevé	La cellule de veille sécuritaire de l'action, en collaboration avec la délégation de l'Union européenne et ses partenaires, examinera, au cas par cas, chaque activité impliquant le déplacement de personnes. Des solutions alternatives seront proposées en cas de risque. De même, l'action étant mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, il sera possible de remplacer une localité par une autre sans impacter les résultats.
Risques réputationnels (perception de manipulation de l'information par l'UE et perception d'interférence dans les affaires politiques internes du pays)	Moyen	Moyen	Des mesures éditoriales d'atténuation du risque réputationnel que peut engendrer pour l'Union européenne ce type d'exercice seront mises en place en centrant le travail des rédactions sur la vérification de contenus relatifs au processus électoral (organisation et règles du scrutin) et son déroulement (suspensions ou rumeurs de fraudes, d'incidents ou de violences électorales), plutôt que sur la campagne politique des parties et des candidats.
La liberté de la presse est entravée, réduisant la marge d'indépendance des médias pour traiter des sujets sensibles.	Moyen	Elevé	L'action adoptera une approche «ne pas nuire ». A toutes les étapes, les parties prenantes seront sensibilisées au respect des règles d'éthique et de déontologie du journalisme qui sont les meilleurs remparts aux atteintes à la liberté de la presse.

4. OBJECTIFS

4.1 OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de l'action est de soutenir la tenue d'élections présidentielle et législative apaisées et crédibles en Côte d'Ivoire en 2025 et 2026.

4.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

- 4.2.1 Les médias locaux et nationaux et de jeunes citoyens engagés informent et sensibilisent la population sur les élections et les effets de la désinformation et des discours de haine

- 4.2.2 Les cadres de collaboration (groupes de citoyens engagés) et les institutions publiques aux niveaux national et local mettent en œuvre des actions de prévention et de gestion des conflits politiques et électoraux.

5. VOLETS DE L'ACTION ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les principaux résultats/réalisations escomptés sont notamment :

Résultat escompté n° 1: Des radios de proximité disposent de compétences renforcées pour participer à la prévention des violences électorales au niveau local.

Activités (à titre indicatif):

- 5.1.1 Ateliers pratiques sur la production d'émissions de sensibilisation à destination de journalistes et techniciens des radios de proximité sélectionnées ;
- 5.1.2 Coaching à distance des radios de proximité formées pour les accompagner dans la production des émissions.

Résultat escompté n° 2: Des jeunes disposent de capacités pour s'engager dans la lutte contre la désinformation et les discours de haine.

Activités (à titre indicatif):

- 5.2.1 Organisation de sessions de dialogue citoyen en ligne et hors ligne avec de jeunes citoyens formés à l'éducation aux médias et à l'information ;
- 5.2.2 Séminaires de formation d'influenceurs et influenceuses et suivi de leur engagement.

Résultat escompté n° 3: Des contenus médiatiques innovants sur les élections à destination des réseaux sociaux, des messageries et des radios de proximité sont produits avec l'appui du projet.

Activités (à titre indicatif):

- 5.3.1 Conception, production et diffusion de contenus neutres, vérifiés, inclusifs, et sans nuisance, et de discours de sensibilisation positifs et constructifs recourant entre autres au registre du témoignage et de l'humour capsules-vidéo, dessins de presse animés (« vîmes »), fictions radiophoniques, podcasts, etc.

Résultat escompté n° 4: Des outils performants au service des parties prenantes pour mieux comprendre le contexte et orienter l'action sont développés.

Activités (à titre indicatif):

- 5.4.1 Finalisation de l'analyse SCORE pour l'identification des zones à haut risque de violence politique, puis la validation et le partage des résultats ;
- 5.4.2 Réalisation de vagues régulières de sondages, à partir de l'observation prédictive barométrique, basée sur l'Indice SCORE, permettant d'activer l'alerte, la réaction rapide des cadres de collaboration et l'interpellation des parties prenantes à tous les niveaux en cas de tensions/crises.

Résultat escompté n° 5: Des cadres de collaboration sont mis en place (ou réactivés), et renforcés.

Activités (à titre indicatif):

- 5.5.1 Appui à la mise en place et structuration de nouveaux cadres et de leurs satellites ;

5.5.2 Formation des cadres, autorités administratives, coutumières, et autres entités locales, à l'élaboration de plans d'action communautaire pour la prévention et réponse aux conflits avec un focus sur le cycle électoral.

5.5.3 Elaboration et mise en œuvre des plans d'action des cadres de collaboration.

Résultat escompté n° 6: Les institutions publiques sont accompagnées pour intégrer les cadres de collaboration, ainsi que les outils et données produits par le projet dans l'architecture de paix.

Activités (à titre indicatif):

5.6.1 Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie intégrée de communication, de plaidoyer et de portage politique autour du processus et de ses résultats.

6. MISE EN ŒUVRE

6.1 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹.

6.1.1 Subvention: octroi direct (gestion directe)

a) Objet de la subvention

L'objet de la subvention vise les objectifs spécifiques 4.2.1, et des résultats escomptés 5.1, 5.2 et 5.3.

b) Type de demandeurs visés

Le type de demandeurs visés sont des organisations non-gouvernementales disposant de la présence et/ou la capacité de mobilisation sur le terrain, d'une connaissance appropriée de la complexité de la situation dans la région, de la capacité de mise en œuvre et d'une expérience avérée dans la gestion d'actions similaires et de travail dans des environnements d'insécurité.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car **le pays se trouve dans une situation de crise telle que visée à l'article 198, point a), et définie à l'article 2, point 22, du règlement financier** à la date de la décision de financement.

6.1.2 Subvention: octroi direct (gestion directe)

a) Objet de la subvention

L'objet de la subvention vise les objectifs spécifiques 4.2.2, et des résultats escomptés 5.4, 5.5, 5.6.

b) Type de demandeurs visés

¹ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui prime.

Le type de demandeurs visés sont des organisations non-gouvernementales disposant de la présence et/ou la capacité de mobilisation sur le terrain, d'une connaissance appropriée de la complexité de la situation dans la région, de la capacité de mise en œuvre et d'une expérience avérée dans la gestion d'actions similaires et de travail dans des environnements d'insécurité.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car **le pays se trouve dans une situation de crise telle que visée à l'article 198, point a), et définie à l'article 2, point 22, du règlement financier** à la date de la décision de financement.

6.1.3 Passage du mode de gestion directe au mode de gestion indirecte en raison de circonstances exceptionnelles

Si l'utilisation de la gestion directe tel que prévue aux points 6.1.1 et 6.1.2 ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, une mise en œuvre alternative en gestion indirecte (6.1.3) avec une organisation ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers pourrait être envisagée. Les entités seraient sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères suivants : la capacité financière et opérationnelle du partenaire, la présence et/ou la capacité de mobilisation sur le terrain ; une connaissance appropriée de la complexité de la situation en Côte d'Ivoire; la capacité d'opérer dans les circonstances difficiles prévalant dans la région ; une expertise spécialisée dans les domaines concernés ; et une expérience avérée dans la gestion d'actions similaires.

6.2 BUDGET INDICATIF

La contribution totale de l'Union européenne au titre de la présente décision de financement **n'excède pas 4 500 000 EUR**. Une ventilation entre les différents volets est présentée ci-après, à titre indicatif.

Ventilation indicative du budget

Volets	Contribution indicative de l'Union	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
Volet n° 1: Engagement des médias et des jeunes pour une information objective et inclusive et contre les discours de haine dans le processus électoral		
6.1.1 – Subvention directe	2 000 000 EUR	s.o.
Volet n° 2: Renforcement des mécanismes de prévention et prédiction des conflits locaux et de réponse communautaire rapide dans les localités à haut risque de violence électorale		
6.1.2 – Subvention directe	2 500 000 EUR	s.o.
Total	4 500 000 EUR	

6.3 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET RESPONSABILITES

L'action est mise en œuvre en gestion directe. Elle sera gérée par la Commission avec le soutien des délégations de l'Union européenne pour le suivi de l'action.

6.4 SUIVI DE LA PERFORMANCE ET DES RESULTATS ET RAPPORTS

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements apportés, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport est rédigé de sorte à permettre le suivi des moyens prévus et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, descriptif et financier, couvre l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

6.5 ÉVALUATION

Eu égard à la nature de l'action, il ne sera pas procédé à une évaluation de la présente action ou de ses différents volets.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

6.6 AUDIT

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6.7 COMMUNICATION ET VISIBILITE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément à la [communication](#) et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

7. COMPLÉMENTARITÉ, COORDINATION ET SUIVI

Cette action s'inscrit en complémentarité avec les activités de coopération et de développement mises en œuvre par l'Union européenne et engagée ou en formulation en Côte d'Ivoire. Plus précisément, l'action s'inscrit pleinement dans les recommandations et le plan d'action de l'évaluation de risques de violence électorale (Electoral Violence Risk Assessment - EVRA) réalisé dans le cadre du système d'alerte précoce des conflits de l'UE.